



FICHES MÉTIER 2026

Fiche métier de l'auto

Opérateur de vérification des
dispositifs embarqués sur
automobile



Opérateur de vérification des dispositifs embarqués sur automobile



Dans le respect des procédures qualité, l'opérateur de vérification des dispositifs embarqués réglementés réalise les vérifications périodiques des éthylotests anti-démarrage judiciaires et des taximètres, identifie les non-conformités et anomalies, remet en conformité ces équipements, peut remplacer des éléments défectueux de la chaîne métrologique, et atteste de leur conformité. L'ensemble de ces activités est réalisé conformément à la réglementation en vigueur, notamment celles relatives à la sécurité, et dans le cadre des procédures prédéfinies d'un système qualité.

EN QUOI CONSISTE CE MÉTIER ?

Conditions de travail et environnement

L'opérateur de vérification des dispositifs embarqués sur véhicule léger exerce son activité, via une habilitation, dans l'atelier d'un centre agréé. Il applique les règles de sécurité (contrôle des accès, protection des données) et respecte la réglementation hygiène, sécurité, environnement.

Il maintient en ordre son poste de travail, les équipements, matériels et outils de contrôle, en lien avec son responsable technique. Il travaille sous l'autorité hiérarchique du responsable d'atelier ou du directeur de centre, et sous la responsabilité fonctionnelle de ses référents techniques et qualité.

Activités et missions principales

L'opérateur de vérification des dispositifs embarqués sur véhicule léger s'assure des conditions de prise en charge du véhicule et renseigne la fiche d'intervention. Il réalise les inspections/vérifications réglementaires, les essais techniques et procède à l'étalonnage des taximètres et des éthylotests anti-démarrage (EAD) dans le respect des erreurs de mesure tolérées.

Il suit les différentes étapes de la procédure et les renseigne au fur et à mesure, sur supports papier ou numériques, dans le respect du système qualité. Selon la nature de l'anomalie observée, il peut être amené à identifier des éléments défectueux, à les remplacer en fonction de l'activité, puis il réalise un nouveau contrôle.

Il sanctionne son intervention (conforme/non-conforme) et traite l'équipement contrôlé conformément aux procédures applicables (plaquette d'installation, vignette verte ou rouge, scellements, ...). Il remet ensuite au client l'attestation de vérification, dans le respect des règles de confidentialité.

Dans le cadre de cette activité réglementaire, il applique les procédures qualité relatives aux



inspections/vérifications périodiques, et si besoin, celles de gestion des incidents. Il est garant d'une inspection/vérification impartiale. Il est responsable de son bon déroulement et signe le rapport/l'attestation de vérification. Il assure la traçabilité des interventions en tenant un registre, en archivant les documents liés à l'intervention (fiches d'intervention, tickets, ...).

LES FORMATIONS

Ce métier est accessible :

CQP Opérateur de vérification des dispositifs embarqués (chronotachygraphe, éthylotest anti-démarrage, taximètre)

0 établissement possible pour cette formation

